

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

VU L'article L.4231-5 du Code général des collectivités territoriales

ARRÊTE :

- ARTICLE 1 :** Monsieur Laurent DEJOIE est désigné en qualité de représentant de la Présidente de la Région des Pays de la Loire au sein du conseil d'administration de l'Institut Régional d'Administration de Nantes.
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est notifié à l'intéressé. Il entre en vigueur après sa transmission au représentant de l'État dans la région et au lendemain de sa publication électronique.
- ARTICLE 3 :** Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à Nantes, **5 OCT. 2022**

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

Accusé de réception en préfecture
044-234400034-20221005-2022_A_IRA-AI
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

Publié sur le site de la Région des Pays de la Loire le 05/10/2022